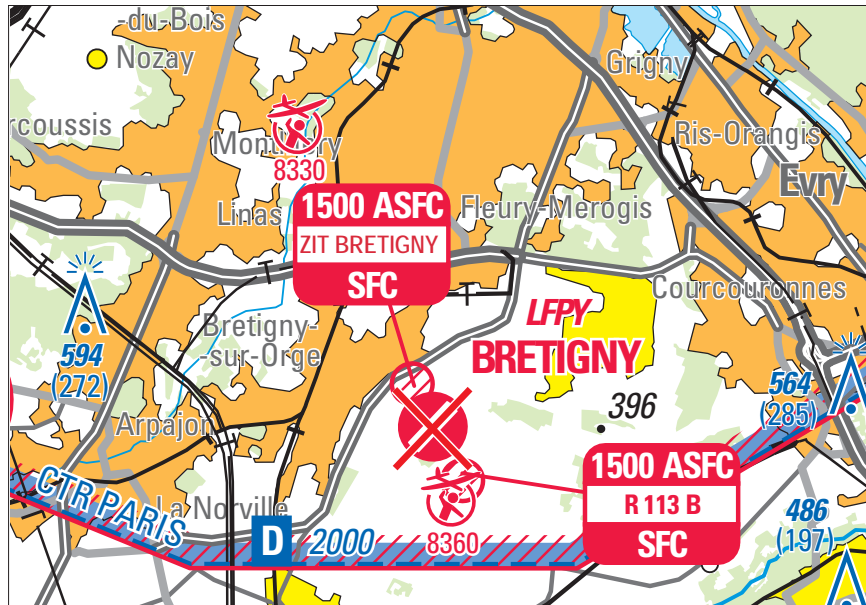


**Objet** : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) « BRÉTIGNY » (FIR Paris LFFF)  
**En vigueur** : Du 09 novembre 2017 au 28 mars 2018

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Paris Orly LFPO

Ce SUP AIP annule et remplace le NOTAM R 2823/17.



Extrait carte SIA 1 / 250 000 Région Parisienne édition 2 - 2017

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
NIL
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite à l'exception :
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;</li> <li>➤ des aéronefs en procédure IFR en contact radio avec ORLY ;</li> <li>➤ des aéronefs d'État qui circulent sans personne à bord.</li> </ul>
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue à la zone LF-R 113 A et aux parties interférentes des zones LF-R 324 et LF-R 275, et coexiste avec la portion de la CTR Paris de classe D avec laquelle elle interfère.
SERVICES RENDUS
Identiques à ceux rendus dans la classe d'espace aérien avec laquelle la ZIT coexiste.
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
<b>ZIT Brétigny</b>  Cercle de 400 m (0.22 Nm) de rayon centré sur 48°36'13"N - 002°19'36"E SFC / 1500ft AGL  (limites latérales et verticales identiques à celles de la zone réglementée R 113 A.